



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
du **COMITE SYNDICAL**  
Séance du 12 Octobre 2021

Date de la convocation :  
5 octobre 2021

Nombre de représentants  
en exercice : 7

Nombre de représentants  
présents : 5

Dont :  
Titulaires 5  
Suppléants : -

L'an deux mille vingt et un, le 12 octobre 2021, à vingt heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Gestion du Périscolaire Eclos, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle multimédia de la Commune de Boust, sous la présidence de Monsieur Michel HERGAT.

Présents :

Titulaires :

Mme Julie DISTEL (Boust)  
M. Michel HERGAT (Entrange)  
M. Bertrand MATHIEU (Escherange)  
Mme Mélanie MULLER (Evrange)  
M. BAUR Denis (Kanfen)

Absents :

Titulaires :

Mme Marie-Caroline DUMAS (Basse-Rentgen)  
M. Daniel DUBUISSON (Hagen)



**4 – Validation du Règlement Intérieur du SIVU**

D.C.S. 2021-37

Rapporteur M. Michel HERGAT

Le règlement intérieur précise aux familles les conditions d'accueil et d'inscription de leur(s) enfants(s).

Pour répondre aux exigences de la DGFP, ce règlement doit en outre définir les modalités de tarifs, de réservation et de facturation des familles.

Ce règlement Intérieur sera communiqué à toutes les familles lors de l'inscription de leur(s) enfant(s). Il est accompagné d'un coupon-réponse afin que les usagers s'engagent à le respecter.

**Secrétaire de séance :**  
Julie DISTEL

**Invités :** Clarisse COLIN  
Florent FRANTZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2021-18 du 20 août 2021 déterminant les tarifs de l'accueil périscolaire et extrascolaire ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur pour un fonctionnement optimal des différents accueils assurés par le SIVU,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes du règlement Intérieur joint à la présente délibération, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

KANFEN, le 13 octobre 2021



Le Président

Michel HERGAT

**ECLOS**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE GESTION PERISCOLAIRE**

11 rue de Hettange - 57330 KANFEN  
Tél. 03 82 59 94 76 [contact@eclos.fr](mailto:contact@eclos.fr)

